

Annexe 3 - Les produits d'assurance

30/08/1999

*

*

ANNEXE III - LES PRODUITS D'ASSURANCE

*

*

Les produits d'assurance regroupent 2 catégories : les assurances vie et les bons de capitalisation.

*

*

I - LES ASSURANCES VIE

*

*

L'assurance vie est un ensemble d'assurances contre les risques liés à la durée de la vie.

Elle désigne simultanément l'assurance décès et l'assurance " en cas de vie ".

L'assurance décès garantit en cas de décès du souscripteur le **versement** au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) d'un **capital** pour lequel sont régulièrement versées des cotisations.

L'assurance " en cas de vie " permet de **placer des capitaux** pendant une durée déterminée afin de récupérer le capital, les intérêts et les plus-values.

*

*

Type de produit	Caractéristiques	Durée	Disponibilité	Dépôt	Taux	Fiscalité	Frais	Succession
-----------------	------------------	-------	---------------	-------	------	-----------	-------	------------

*Assurance-vie	<ul style="list-style-type: none"> * le souscripteur acquitte les primes * l'assuré et le souscripteur le plus souvent ne font qu'un * le bénéficiaire est la personne désignée pour recevoir le capital * le souscripteur a la possibilité de : <ul style="list-style-type: none"> * se faire régler le capital majoré des intérêts et plus-values * de proroger son contrat * d'opter pour la perception d'une rente 	<ul style="list-style-type: none"> * de 8 ans à 10 ans 	*	<ul style="list-style-type: none"> * les contrats peuvent être : <ul style="list-style-type: none"> * à versements libres * à versement unique * à versement périodiques * ils peuvent être monosupport ou multisupport 	<ul style="list-style-type: none"> * variable * existe souvent un taux minimum garanti 	<ul style="list-style-type: none"> * depuis le 01/01/1998 : <ul style="list-style-type: none"> * prélèvements sociaux sur intérêt ; retrait avant 8 ans si souscrit depuis le 01/01/1990 ou 6 ans avant cette date : <ul style="list-style-type: none"> * pendant les 4 1ères années IR ou prélèvement libératoire 35% ; * de 4 à 8 ans prélèvement libératoire 15% ou IR * retrait après 8 ans : <ul style="list-style-type: none"> avant 25/9/97 : exonéré après 25/9/97 : exonéré si intérêts annuels < 30.000F 	<ul style="list-style-type: none"> * d'adhésion (à payer 1 fois pour toute à la souscription) * d'entrée (chaque vente. est minorée d'un montant variable d'1 contrat à 1 autre) * de gestion (inhérent à la gestion du contrat et du support) * d'arbitrage (en cas de changement de support dans un même contrat.) * il peut aussi exister des pénalités en cas de rachat anticipé 	<ul style="list-style-type: none"> * contrats souscrits avant le 20/11/91 : pas de droits de succession * contrats souscrits après le 20/11/91 : <ul style="list-style-type: none"> - primes versées avant 70 ans : exonération - primes versées après 70 ans : exonération limitée à 200.000 F (droits sur primes, intérêts exonération) contrats depuis le 13/10/98 : prélèvement 20% sur montant > à 1MF (capital + intérêts, par bénéficiaire). Maintien de la limitation de l'abattement à 200.000 F après 70 ans.
----------------	--	---	---	---	--	--	---	---

*
*

II - BONS DE CAPITALISATION

*
*

Les bons de capitalisation sont émis par les compagnies d'assurance sur la vie ou par des sociétés spécialisées dites de capitalisation, le plus souvent intégrées à de grands groupes d'assurance.

*
*

Type de produit	Caractéristiques	Durée	Disponibilité	Dépôt	Taux	Fiscalité	Frais	Succession
-----------------	------------------	-------	---------------	-------	------	-----------	-------	------------

<p>* Bons de capitalisation</p>	<p>* • peuvent être émis sous la forme nominative ou “ au porteur ” • 2 types de bon: - à prime unique - à primes périodiques</p>	<p>* de 8 ans à 10 ans</p>	<p>* • pour les bons à primes périodiques, rachat à tout moment si 8% des versements prévus ont été versés • pour les bons à prime unique, rachat à tout moment</p>	<p>* *</p>	<p>* *</p>	<p>* dépend de la souscription avant le 31/12/89 nominatif : exonération impôts, prélèvements sociaux anonyme : prélèvements libératoires(PL) entre 1/1/90 et 24/9/97 nominatif : IR ou PL avec un taux variable (exo + de 8 ans) anonyme : PL au taux de 50% + pts sociaux depuis le 25/9/97 nominatif : IR ou PL avec taux variables anonyme : PL de 50% sur intérêts + 2% sur le capital par 1er janvier écoulé + pts sociaux</p>	<p>* *</p>	<p>* pas d'exonération</p>
--	---	--------------------------------	---	----------------	----------------	--	----------------	--------------------------------

*
*
*